L'EXPOSITION DES ONG AUX RISQUES DE FRAUDE ET DE CORRUPTION

Porte-étendards de la conscience collective et de l'altruisme, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales mènent des combats difficiles dans des zones de développement et de conflits. Si elles sont immanquablement exposées à la fraude et à la corruption, bon nombre d'ONG préfèrent pourtant fermer les yeux et taire la problématique de peur de perdre l'adhésion du public et des donateurs.

Causes louables, but non lucratif, bénévole: plusieurs éléments portent à croire que les ONG inspirent la confiance du public. Pourtant, selon l'édition 2017 de l'Edelman Trust Barometer, la confiance globalement accordée aux ONG par la population mondiale serait à peine supérieure à celle accordée aux entreprises, soit 53% de confiance pour les ONG contre 52% pour les entreprises. Par ailleurs, les grands pays donateurs auraient beaucoup moins confiance en les ONG que les pays traditionnellement récipiendaires. Quels seraient alors les ressorts de cette confiance toute relative? Nous nous hasarderons à montrer qu'une communication peu crédible visà-vis de la fraude et de la corruption pourrait être partiellement en cause.

Les pertes dues à la fraude. Dans son étude de 2015, la Thomson Reuters Foundation pointait que 12 des 25 plus grandes ONG mondiales reportaient collectivement moins de USD 3 millions de pertes annuelles dues à la fraude, soit 0,03% de leur chiffre d'affaires total. Pourtant, Kroll montrait dans le même temps que les entreprises reportaient des pertes annuelles à hauteur de 1,4% de leurs revenus, et l'Association des Professionnels Certifiés Antifraude (ACFE) estimait les pertes annuelles médianes associées à la fraude à 5% du chiffre d'affaires des entreprises, avec des points culminants à 7,6% en Asie du Sud-Est, 7,8% en Afrique subsaharienne, puis 9% au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Faut-il alors croire que les ONG sont des organisations à ce point différentes des entreprises? Ou que les ONG n'emploient des collaborateurs et n'ont à faire qu'à des parties tierces tous mus par un instinct moral supérieur? Ces taux de



JEREMY ISNARD*,
DIPLÔMÉ MAS LCE,
CONSULTANT ANTI-FRAUDE,
DATA ANALYST,
BERNE

fraude reportés sont d'autant plus surprenants que par nature, les ONG s'aventurent dans des régions instables et sont confrontées à des situations qui commandent des prises de décisions rapides, difficilement compatibles avec une gestion des risques rigoureuse.

Une désensibilisation des organisations? Il faut dire que la position des ONG face à ces risques est quelque peu paradoxale: contrairement aux entreprises, les ONG ne sont pas autonomes quant à leurs revenus et dépendent de la bonne volonté de leurs donateurs. Dès lors, elles sont structurellement enclines à minimiser la réalité de leur exposition aux risques de fraude. En découlent une opacité externe et une attitude fataliste interne, arguant par exemple que «l'important est qu'une bonne partie des dons arrivent à destination», ou que «la corruption est inévitable». Le risque ici est non seulement une insuffisance structurelle des moyens alloués à la lutte contre la fraude, mais également une désensibilisation croissante mettant in fine l'organisation en péril.

Amorcer un cercle vertueux. Par ailleurs, le risque de réputation ne réside probablement plus dans la mauvaise presse née d'un cas reporté, mais plutôt dans l'absence de procédures et de transparence sur le long terme. Il s'agit donc aujourd'hui pour les ONG d'amorcer un cercle vertueux pour ne plus être à la traîne du mouvement anti-fraude. À ce titre, *Oxfam* communiquant sur les fraudes dont l'organisation a été victime, ou *DanChurchAid* publiant un rapport annuel sur la corruption ont des comportements exemplaires. Ils nous rappellent en outre qu'exposer la fraude et la corruption est probablement le meilleur coup à leur porter.

Il faut donc appeler les ONG à lutter contre la fraude par une approche holistique, systématique et transparente. Holistique parce qu'elle doit à la fois inclure tous les collaborateurs et les parties liées — bénévoles, fournisseurs, partenaires locaux — et parce qu'elle doit répondre aux 4 grands enjeux de l'anti-fraude, à savoir la dissuasion, la prévention, la détection et la réponse. Systématique parce qu'elle doit couvrir l'ensemble des fraudes, indépendamment de leur gravité. Et transparente parce que c'est là le seul moyen de rassurer les donateurs sur les efforts consentis à la réduction de ces risques, et conserver ainsi leur confiance malgré les cas rendus publics.

Enfin, si personne ne peut prétendre éradiquer le risque de fraude, il est aujourd'hui vital de donner les gages de l'avoir réduit à son minimum.

^{*}Conjointement avec l'auteur Olivier Beaudet-Labrecque (cf. version allemande).